REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-136 DU 24 MARS 1997

Chargeant Monsieur **Jérôme SACCA KINA** Ministre du Développement Rural de l'intérim de Monsieur **Théophile N'DA**, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale pour compter du 23 **Mars 1997.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 18 Avril 1996, portant composition du Gouvernement

D E C R E T E

ARTICLE 1ER.- Pour compter du 23 Mars 1997, Monsieur **Jérôme SACCA KINA** Ministre du Développement Rural est chargé de l'intérim du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale pendant l'absence de Monsieur Théophile N'DA.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel./-

Fait à COTONOU, le **24 MARS 1997**

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

Mathieu K E R E K O U.-

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CS 2 - HAAC 2 - PM 4 - MISAT 4 - MFPTRA 4 - SGG 4 - AUTRES MINISTERES 16 - DEPARTEMENT 6 - JORB 1.-